



FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
COMITE REGIONAL D'AUVERGNE DE NATATION
ATRIUM - POLE TERTIAIRE D'ACTIVITES
37, AVENUE DE GRAMONT
03200 VICHY

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU ELARGI DU 5 NOVEMBRE 2014

Participants :	
Denis CADON	Président
Alain BERGON	Secrétaire Général
Claudine CHARMEIL	Trésorière Générale
Dominique DELCHET	Vice-président
Guy LAPORTE	Président de la commission des officiels
Jérôme LATHENE	Secrétaire Général Adjoint
Jean Paul NARCE	Vice-président
Patrick CROISY	Vice-président
Patrick SAUVAGNAT	Président de la commission water polo
Excusées :	
Valérie MERLE	Présidente de la commission natation synchronisée
Stéphane COLOMAS	Vice-président

Début à 20h35

Denis CADON remercie l'ensemble des membres présents pour la participation à cette réunion du bureau directeur élargi et communique les excuses des membres empêchés.

Homologation de PV

PV de la réunion du bureau directeur du 21 octobre : validé à l'unanimité

Validation des attestations « 100% licences » des clubs pour le bénéfice des tarifs privilégiés selon la politique régionale.

Attestations reçues depuis le 21 octobre et soumises à la validation du Bureau élargi :

- Agglo Le-Puy-en-Velay Natation (169 licenciés au 5/11 – 246 en 2014)
- NC Moulinois (98 licenciés au 5/11 – 147 en 2014)
- Vichy Val d'Allier Natation (254 licenciés au 5/11 – 721 en 2014)

Le bureau valide les trois (3) attestations et le bénéfice des mesures de la politique régionale.

Il est noté que concernant les clubs pour lesquels le nombre de licenciés au 5 novembre est en fort écart par rapport à celui de l'an passé, un suivi sera effectué pour vérifier le respect de l'engagement.

Le club de Moulin Aquavie n'a pas encore adressé l'attestation qui lui a été demandée. En conséquence il est confirmé qu'il ne peut bénéficier des tarifs réduits. Un rappel sera fait par le secrétariat.

Il est rappelé sur le tarif de base est bien le plein tarif et que la politique régionale prévoit une réduction ou un bonus, et non l'inverse. Les clubs concernés devront régulariser leur paiement au plus vite.

Points d'actualités

Actualités nouvelles depuis le 21 octobre :

- CO BRIOUDE (43) : Retour sur la participation du président du CRAN et du président du Comité Départemental de la Haute Loire à la rencontre entre le club et les élus communautaires à une réunion de travail pour la recherche d'un accord visant à sauvegarder la place du club dans le nouvel équipement qui doit être géré par un prestataire sous la forme d'une DSP.
- Information sur la difficulté pour solder le dossier administratif d'un salarié démissionnaire qui a choisi de faire appel à un avocat pour établir le solde de tout compte.
- Dossier RH : Le président et la trésorière poursuivent la préparation de la révision des contrats de travail et leur régularisation dans le cadre de l'application de la CCNS. Les fiches de poste et classification sont validées pour 2 salariées sur 3. Le président rencontre les salariés pour un entretien individuel annuel et pour convenir des modalités d'évolution.
- Trophée du CROS : Après débat, il est convenu que le CRAN proposera les candidatures de : Sportif : Geoffroy MATHIEU (SCN) - Dirigeant : Alain BERGON (ASCSG)
- Note d'information de la DTN adressée en début de semaine relative aux listes des nageurs classés qui ont été amendées suite à la demande du ministère à la FFN afin de réduire le nombre et de pouvoir assurer une meilleure cohérence entre les disciplines.

TABLEAU DE BORD DU CRAN :

Au 5 novembre 2014 bien qu'en hausse depuis la dernière réunion, le nombre de licences reste en retrait : 6019 enregistrés actuellement sur le tableau de bord (licences en ligne) pour 5097 (homologuées ou en attente d'homologation) .Il semble que certains clubs sont en retard dans le traitement de leurs licences.

La situation de la trésorerie est satisfaisante avec un montant de 100 500 euros au 31 octobre 2014. Le budget prévisionnel 2014 devrait être respecté.

LISTE DES NAGEURS CLASSÉS

Une sélection plus restreinte des nageurs "Espoirs" a été faite par la DTN pour répondre aux exigences du Ministère.

Ainsi, cinq (5) de nos nageurs sur les onze (11) inscrits sur la pré-liste 2015 ne sont pas retenus bien qu'ils aient remplis les exigences sportives initiales et effectués leurs bilans médicaux. Il s'agit des sportifs de série interrégionale non inscrits dans l'une de nos structures du Parcours de l'Excellence Sportive".

Ainsi FRECHOSO Alexandre (Montluçon Natation), STOFLETH Arnaud (SCN), GLORIEUX Louise (COB), BEN GADHA Amine (VVAN) et BERNARD Jean-Baptiste (SCN) ne sont plus listés pour 2015.

En conséquence, les listes 2015 sont établies comme suit :

Liste Espoirs : MARMIER Mathieu (SCN), NERRIERE Célia (SCN), PIRON Thomas (VVAN), RIBEYRE Adrien (ALPV), THERRE Marilou (SCN)

Liste Jeunes : MATHIEU Geoffroy (SCN).

Le CRAN regrette cette mesure qui pénalise les nageurs et qui arrive tardivement alors qu'ils ont été informés, réalisés les critères sportifs demandés et que leurs dossiers étaient complets.

Le document de la FFN sera transmis aux clubs concernés avec un courrier d'accompagnement du CRAN avec consigne de passer l'information aux parents. Dans la mesure du possible une explication verbale sera donnée à l'occasion des interclubs.

A noter que la prise en charge du suivi médical est maintenue.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2015

Après analyse des calendriers fédéral, national, régional et départementaux la date retenue pour l'Assemblée Générale ordinaire 2015 est fixée au 21 mars 2015.

A la demande des membres du bureau il est convenu de reprendre une rotation des lieux pour l'organisation des AG. Un point sera fait par le secrétariat pour établir l'historique des dernières AG. Dominique DELCHET propose la candidature du Puy-de-Dôme. La décision sera prise lors de la prochaine réunion.

Le président propose de tenir l'AG statutaire l'après midi mais de prévoir également un rassemblement plus large le matin pour organiser un moment d'échange et de réflexion avec les clubs (dirigeants, bénévoles, ...). Il estime que le fossé se creuse entre les clubs et les instances de la fédération, et notamment le comité régional. Cela s'illustre en particulier par la difficulté à mobiliser des bénévoles pour l'organisation des compétitions (officiels, traitement informatique, chronométrage,...) Il devient urgent de corriger la situation sinon le CRAN ne sera plus en mesure de fonctionner.

Un groupe de travail est constitué à cet effet pour concevoir une proposition pour l'organisation (Alain BERGON, Jérôme LATHENE, Jean Paul NARCE)

De même il rappelle sa volonté d'organiser une réflexion sur la politique financière 2015-2016 qui vise à renforcer le retour vers les clubs en cohérence avec la politique sportive.

COMMISSION ERFAN

Suite à la réforme du BF2, le nouveau périmètre du métier accorde des compétences jusqu'au « Pass' Compétition ». Les « futurs » BF2 pourront se voir attribuer, sous réserve qu'ils remplissent les conditions en termes de nombre de sessions, l'ENF2 puis l'ENF3. Cette nouvelle disposition ne s'appliquera qu'aux stagiaires BF2 entrant en formation cette saison.

Pour les titulaires du BF2 ancienne formule, s'ils souhaitent être évaluateur ENF3, après avoir participé à deux (2) sessions ENF2, ils peuvent s'inscrire à une formation ENF3.

Les positionnements ont été réalisées pour les BF1 et BF2 : 10 candidats BF1 et 5/6 candidats BF2
Montage de la formation BF3 en cours.

Le séminaire fédéral des ERFAN se tiendra les 4 et 5 décembre 2014 à l'INFAN à PANTIN. Deux (2) personnes par Comité sont conviées : Le CTS référent pédagogique et Bastien POUJADE y participeront.

COMMISSION NATATION SANTE ET COMMISSION ERFAN

Le 6 novembre 2014 une réunion du groupe travail pour le lancement de la préparation du projet de formation d'éducateur « Aqua santé ».

Suivi par Patrick CROISY des éducateurs « aqua santé » certifiés.

Nota : le club du CO BRIOUDE n'est pas enregistré sur Extranat en tant que club « Aqua Santé ». Un point est à faire par le secrétariat.

COMMISSION NATATION COURSE

Alerte sur le stage de niveau 3 avec 51 inscrits pour 40 places. A étudier avec la commission et les clubs concernés. Dans l'éventualité d'organiser un deuxième stage la date limite de déclaration est fixé au 10 décembre.

Après débat il est proposé un passage de 4 à 5 groupes avec à chaque fois 4 groupes dans l'eau et 1 groupe hors de l'eau.

Dominique DELCHET souligne le problème récurrent de la mise à jour des records régionaux. Un contact sera pris avec un bénévole du Puy de Dôme pour envisager une collaboration pour le suivi des records avec le CRAN.

COMMISSION ORGANISATION

PROJET DE CONVENTION POUR LES ORGANISATIONS INTERRÉGIONALES

Proposition de la convention entre CRAN et clubs supports.

Le bureau valide la proposition, en précisant que le principe est acquis sur la durée de l'Olympiade mais que les taux de réversion seront testés à titre expérimental pour la première saison et révisables en fin de saison si nécessaire.

Le projet de convention est joint en annexe.

Compétitions régionales

On aura une démarche comparable

Interclubs à Coubertin

Pas de problèmes majeurs rencontrés

Urgence pour l'achat des coupes Dominique DELCHET fait le nécessaire

Interclubs 25 m N2 à Coubertin

Prévoir un point de préparation à l'occasion des interclubs

Commission des officiels

Alerte de Guy LAPORTE sur la difficulté de désigner les officiels A.

Dominique DELCHET souligne qu'il y a un problème car il ne serait plus indiqué dans le programme sportif l'obligation de fournir des officiels. Ce point à instruire d'urgence pour solliciter la mobilisation des clubs.

COMMISSION NATATION SYNCHRONISÉE

Le Secrétaire Général souligne la nécessité d'un calage avec les responsables de la commission pour la transmission des informations.

Retour sur organisation des stages lors du prochain bureau élargi.

Confirmation accord pour changement ordinateur. La consultation est en cours.

COMMISSION WATER POLO.

Publication du calendrier sportif 2014-2015

Autorisation du Comité du Limousin pour la participation de l'équipe de Guéret.

A venir celle du Comité Languedoc Roussillon pour l'équipe de Saint Chély d'Apcher

Prochaine réunion :

- Mardi 18 novembre 2014 à 20 heures 30 (CONFTEL)

Alain BERGON

Secrétaire Général



Denis CADON

Président



Convention entre le CRAN et les clubs pour l'organisation d'une Compétition interrégionale (*)

(*) : N2 25 m – N2 d'hiver en 50 m – N2 d'Eté en 50 m

Le CRAN souhaite que les clubs qui s'engagent au coté du comité dans l'organisation d'une compétition interrégionale puisse avoir un retour financier en contre partie de leur engagement.

Il est proposé de procéder par un reversement d'une part des recettes d'engagements dans une fourchette de 9 à 23 % selon le niveau d'engagement du club support dans l'organisation et la répartition entre le CRAN et le Club des charges et recettes annexes.

Poste	CRAN	Club	% de reversement
Mise à disposition de l'équipement installé en configuration compétition (bassin, chambre d'appel, tribunes, ...)			
Payante			4,0 %
Gratuite			8,0%
Prise en charge de l'organisation générale (accueil des clubs, reprographie, affichage des résultats, une collation par réunion pour le jury et les organisateurs)			5,0%
Prise en charge du chronométrage (1)			5,0% (2)
Prise en charge du traitement informatique (à partir de la réception des engagements sur extranet fournis par le comité) (1)			5,0% (2)

(1) : le club doit s'engager à disposer des compétences et le cas échéant faire appel à un soutien à sa charge. Le choix des intervenants devra faire l'objet d'une validation préalable par le CRAN.

(2) Le taux sera porté à 2,5% s'il est nécessaire de faire appel à un soutien mis à disposition par le CRAN.

Le comité régional autorise le club support à mettre en place une buvette et organiser la restauration des clubs et percevoir les recettes correspondantes.

Le comité régional autorise le club support à installer un stand de vente d'équipement dans le cadre du partenariat avec ARENA l'équipementier partenaire du CRAN. La ristourne sur les ventes est laissée au club. Si le club n'installe pas de boutique et que le CRAN autorise l'installation d'un stand de son partenaire, une somme forfaitaire de 500 euros sera reversée au club (**à valider**)

Le versement sera conditionné à la réalisation des engagements et à l'avis contradictoire qui sera produit par le délégué du CRAN et cosigné du président du club support.